

# LE PUBLICISTE.

DECADI 10 Fructidor, an VIII.



## ITALIE.

*De Milan, le 16 août (28 thermidor).*

Les patriotes cisalpins, qu'on a fait partir de cette ville au moment de l'invasion des Français, n'ont pas été mis en liberté. Les Autrichiens prétendent qu'on ne peut pas réclamer, en faveur de ces proscrits, la convention de Maringo, parce qu'à cette époque ils n'étoient plus sur le territoire de la république.

Les Autrichiens travaillent avec beaucoup d'activité à réparer & à augmenter les fortifications de Mantoue. Plusieurs milliers de paysans sont employés à ces travaux. On approvisionne la place pour des années, & on se propose de la rendre imprenable. On construit aussi, à Ferrare, des ouvrages extérieurs pour mettre la citadelle en état de soutenir un siège. Les Autrichiens y ont une garnison très-nombreuse, & font des dispositions pour y rassembler un corps de troupes.

## AUTRICHE.

*Extrait d'une lettre de Vienne, du 12 août (24 thermidor).*

On donne pour certain que le 8 de ce mois l'empereur a ratifié les préliminaires de paix, & que depuis on ne s'est occupé au conseil d'état que des conditions de la paix définitive. On assure que M. le comte de Lechrbach doit partir demain ou après-demain avec un projet de traité tout rédigé, qu'il doit remettre au citoyen Duroc à Altsching. Jamais, peut-être, aucune puissance ne s'est trouvée dans une position aussi singulière que celle où se voit aujourd'hui la cour impériale. D'ordinaire, un ennemi victorieux impose au vaincu de dures conditions de paix, & les alliés de celui-ci s'interposent pour lui obtenir des conditions plus favorables. Ici c'est tout le contraire. La France victorieuse, & pouvant sans efforts achever de nous écraser, nous offre la paix la plus avantageuse, en égard à la situation pénible où nous nous trouvons; & l'embarras de notre cabinet ne vient que de ce qu'il craint que des voisins ou alliés jaloux ne traversent secrètement la conclusion de la paix, de peur qu'elle n'affaiblisse pas assez à leur gré la monarchie autrichienne. Il s'agit donc plutôt d'obtenir le consentement des cours de Pétersbourg & de Berlin, que de discuter avec le gouvernement français les clauses du traité, & c'est ce qui a le plus contribué à retarder la signature des préliminaires; mais enfin, il paroît que l'on est d'accord avec la cour de Berlin, & l'on espère que son accession amènera celle de l'empereur Paul I<sup>er</sup>.

Ce qui est certain, c'est que depuis le retour de M. de Cobentzel on a contremandé, en grande partie, les préparatifs de guerre qui se faisoient de toutes parts. On ne presse plus la conscription militaire avec autant de rigueur, sur-tout en Hongrie, où la fermentation du peuple a donné

de justes sujets d'alarmes. Les dernières nouvelles qu'on a de ce royaume, portent qu'il s'y est formé, dans les bois de plusieurs comitats, des rassemblemens de déserteurs, qui infestent toutes les routes & commettent les plus grands excès. On attribue à ces mécontents une partie des incendies qui ont éclaté dans plusieurs villes & bourgs de Hongrie.

M. de Saint-Julien continue d'avoir des conférences avec M. de Thugut.

On croit ici que l'armistice sera tacitement prolongé jusqu'au 1<sup>er</sup> février prochain, terme où finit la fameuse convention signée le 20 juin entre M. de Thugut & le lord Minto.

L'archiduc Antoine est nommé gouverneur-général des deux Galicies; il résidera à Crakan.

Le général-major de Zach est nommé membre du conseil aulique de guerre. Le feld-maréchal comte de Colloredo a refusé la place de président de ce conseil.

M. de Turkheim, conseiller intime, doit recevoir la direction du contrôle de l'état.

M. de Coral, nommé ambassadeur d'Espagne près la cour de Constantinople, n'a pu obtenir de passe-ports de la Porte pour continuer son voyage. Cette puissance refuse de recevoir un ambassadeur d'Espagne avant que la paix générale ait été signée.

On écrit de Semlin que le pacha de Romélie ayant réuni ses forces avec celles de Hali-Pacha, est en marche contre Widdin, & qu'il a déjà battu deux corps de troupes de Paswan-Oglou.

## ALLEMAGNE.

*De Hambourg, le 17 août (29 thermidor).*

Les dernières lettres de Copenhague portent que la cour est plus que jamais courroucée contre les Anglais, depuis qu'on y a reçu l'avis des nouvelles atteintes qu'ils ont portées à la neutralité du Danemarck. On doute fort que le lord Withworth parvienne à apaiser le mécontentement de cette puissance, qui paroît être entièrement d'accord avec les cours de Pétersbourg & de Stockholm, pour maintenir l'indépendance des neutres contre les avanies & les prétentions orgueilleuses de l'Angleterre.

C'est sans fondement que l'on a annoncé dans les gazettes anglo-allemandes, que l'empereur Paul I<sup>er</sup> avait refusé d'admettre à son audience le nouveau ministre de Danemarck. La vérité est que depuis un mois l'empereur n'a donné d'audience à aucun ministre étranger, sans exception, vu que S. M. I. est depuis ce tems à Péterhoff, à Gatschina & autres maisons de plaisance, où il ne reçoit que les personnes attachées au service intérieur. Si quelques nuages se sont élevés depuis quelque tems entre les cours de Stockholm & de Copenhague, ils seront bientôt dissipés; les deux puissances se



trouvant aujourd'hui confondues dans la même violation de leurs droits, par la prise des vaisseaux suédois à l'embouchure de l'Elbe.

Les Anglais perdent, depuis quelque tems, un grand nombre de leurs partisans en Allemagne, tant à cause de leurs violences envers les vaisseaux neutres, que parce que leur gouvernement n'a pas su dissimuler l'inhumain machiavélisme par lequel il cherche à entraîner à la guerre, ou plutôt à une ruine inévitable, les princes qui ont le malheur de prêter l'oreille à ses séductions.

On nous écrit de Londres que dans ce moment on y est très-occupé d'un vaisseau arrivé dernièrement dans ce port, & qui a été construit à Copenhague, pour le compte de MM. de Coninck, par un Français, nommé M. Ducrest, ancien chancelier du duc d'Orléans. Ce vaisseau n'est construit qu'avec des planches de sapin d'un pouce & demi d'épaisseur, sans qu'il entre dans sa liaison aucun bois carré. Il paroît prouvé, par sa navigation dans la Baltique & dans la mer du Nord, que cette construction est tout aussi solide que celle en bois carré; &, sous ce point de vue, la découverte de M. Ducrest est d'une haute importance, puisqu'elle diminue de plus des deux tiers la dépense de la construction des vaisseaux, & qu'elle rend inutiles ces gros bois carrés courbes dont on ne peut se passer aujourd'hui & qui deviennent rares de plus en plus. Mais ce n'est pas la seule singularité de ce vaisseau : sa forme est entièrement nouvelle; il a deux gouvernails, & est garni de chaque côté de deux grandes nageoires qui ont chacune 18 pouces de saillie, & 40 à 50 pieds de long. En vertu de cette construction, ce vaisseau, qui est de 500 tonneaux, ne tire que 11 pieds d'eau, au lieu de 15 ou 16 que tire ordinairement un vaisseau de cette force; & cependant il résulte du rapport du capitaine qu'il dérive très-peu, & a les mouvemens très-doux à la mer, deux qualités qu'on a cru jusqu'à présent incompatibles avec celle de tirer très-peu d'eau. Cette importante découverte est aujourd'hui le sujet de la conversation de tous les négocians & marins. On assure que l'amirauté a le projet de faire construire de cette manière une certaine quantité de corvettes destinées à approcher de terre, & à intercepter entièrement le cabotage des ennemis pendant la guerre.

*D'Augsbourg, le 19 août (1<sup>er</sup> fructidor).*

Le général Moreau a envoyé en France plusieurs voitures à six chevaux, chargées d'argent. Ce convoi important est parti d'ici il y a quelques jours, sous une forte escorte de grenadiers.

La garde du corps que le premier consul a envoyée au général Moreau, attire ici l'admiration de tout le monde.

Les Autrichiens avoient fait arrêter, l'année dernière, dans le pays Grison, un assez grand nombre de patriotes, à l'instigation du parti oligarchique. On s'attendoit qu'ils seroient mis en liberté à l'occasion de l'armistice, dont l'un des articles porte que les Grisons pourront se gouverner librement. Cependant on apprend que les patriotes Grisons, qui avoient été transférés à Ingolstadt, ainsi que les patriotes Wurtembourgeois, ont été transportés dans des forteresses de l'intérieur de l'Autriche, où ils sont encore. — On assure qu'un grand nombre de patriotes Italiens, qui avoient été transférés de Milan à Mantoue & à Venise, sont encore détenus dans les états héréditaires.

*De Francfort, le 21 août (3 fructidor).*

La gazette de Bamberg n'a publié que 31 articles des préliminaires de paix, dont on a fait circuler des copies dans le parti anglo-catholique en Allemagne, pour y disposer les esprits à la reprise des hostilités; elle a passé sous silence les 10 derniers articles: mais la gazette de Hanau vient de les publier; ils portent en substance que l'empereur, en sa qualité d'état d'Empire, consent la cession de la rive gauche du Rhin à la France; & que si la paix d'Empire n'étoit pas conclue dans un court espace de tems, alors l'Autriche retirera son contingent de l'armée d'Empire, & l'établira derrière l'Inn pour y former un cordon. De même l'empereur s'engage à ne pas soutenir le pape & le roi de Naples, dans le cas où ils continueroient d'être en guerre avec la république française. Au reste, la gazette de Hanau ajoute que ces préliminaires de paix sont plutôt le projet présenté par le gouvernement français, que les préliminaires définitivement rédigés, & qui ont été ratifiés par l'empereur.

## RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

*De Coire, le 13 août (25 thermidor).*

Notre gouvernement s'occupe maintenant d'un objet d'humanité qui intéresse toutes les âmes sensibles. Il y a encore 150 de nos concitoyens les plus marquans détenus comme otages, soit en France, soit dans le Tyrol. Ceux-ci, au nombre de 80, sont plus à plaindre, & leur position devient même d'autant plus fâcheuse qu'à l'approche de l'armée française ils courent risque d'être transportés en Hongrie. Il y a parmi eux des vieillards infirmes & des ministres protestans qui avoient refusé de prêter leur ministère à la coalition. On espéroit que l'armistice mettroit fin à leur détention: on s'est trompé. C'est à réparer cette erreur que notre gouvernement s'emploie, en réclamant la justice de deux grandes puissances en faveur des innocentes victimes de leurs divisions.

On continue de faire dans le Tyrol des préparatifs de défense pour le pays. L'Engadine supérieure restera occupée par les troupes autrichiennes pendant la durée de l'armistice, ce qui gêne beaucoup notre commerce avec la Walserline & l'Italie vénitienne. Les Autrichiens y ont placé le régiment de Salis, qui est à la solde de l'Angleterre.

*De Berne, le 20 août (2 fructidor).*

Samedi dernier, entre huit & neuf heures du soir, l'on voyoit d'ici les flammes d'un incendie à Rohrhoos, district de Bertoud; le feu avoit pris dans une grange & a consumé quatre maisons. Dans la même nuit & dans le même district, au village d'Utztorf un autre incendie a brûlé sept maisons & quinze pièces de bétail.

L'incendie de Moudon a été exagéré, il n'a brûlé que quatre maisons, & c'est beaucoup trop; mais la peur ou l'amour du merveilleux en avoient mis bien davantage en cendres.

*De Lausanne, le 20 août 2 fructidor.*

Différens corps de l'armée de réserve, montant à environ 5000 hommes, sont partis hier matin, se dirigeant vers Constance, par Berne & Zurich. Une partie des hussards & chasseurs volontaires, ainsi que d'autres corps qui ont séjourné dans notre ville, sont également partis depuis quelques jours pour la même destination.



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Rennes, le 4 fructidor.*

Le général Beyssac est parti d'ici pour prendre le commandement d'un camp de 1500 hommes à Châteauneuf. Le général Labarolère va prendre le commandement de la 14<sup>e</sup> division militaire; le général Wirion prend le commandement de la subdivision d'Ille & Vilaine.

Quelques journaux ayant annoncé l'irruption d'un volcan aux environs de Vitré; le préfet de notre département, pour détruire cette erreur, vient de faire publier les renseignements suivans :

Le feu a pris par hasard, ou a été mis dans les bruyères des landes de Montautour, situé à deux lieues de Vitré. Il s'y conserve depuis un mois dans les racines, après avoir brûlé de proche en proche les cimes des arbustes poussés au milieu des rochers.

*De Dijon, le 5 fructidor.*

Une colonne du camp de Remilly est partie ces jours-ci, sous la direction du général Dauvergne: elle a pris la route d'Italie. De nombreux corps arrivent pour composer la division du général Grouchy, qui doit être cantonnée dans nos environs.

*De Bruxelles, le 7 fructidor.*

D'après les dernières nouvelles de la ci-devant Flandre hollandaise, les forces des Anglais étoient distribuées de la manière suivante: une division, composée de trente bâtimens de guerre & de transport, croisoit à la hauteur de l'isle de Cedsaut; une seconde division, plus forte que la première, que l'on avoit signalée à l'embouchure de l'Escaut, s'étoit approchée de la Zélande vers l'Ouest; une troisième division a établi sa croisière entre l'isle de Gouée & la pointe méridionale de la Hollande. On aperçoit aussi journellement, des côtes de la ci-devant Flandre, des vaisseaux de guerre & de transport ennemis qui n'appartiennent point à ces divisions. Quant à la flotte commandée par l'amiral Dixon, on ne sait pas maintenant où elle se trouve.

Quoi qu'il ne soit nullement apparent que les Anglais entreprennent rien contre les côtes de la Belgique, cependant, par une mesure de précaution, toutes les positions, entre Nieuport, Blankenberg & Ostende, ont été renforcées par divers corps de troupes.

*De Paris, le 9 fructidor.*

Les consuls ont pris le 6 & le 7 de ce mois, divers arrêtés. Par le premier, citoyen Lescalier, conseiller d'état, est nommé préfet maritime à l'Orient.

Le second règle l'uniforme des préfets maritimes. Habit, veste & pantalon bleu, brodé en argent; le dessin représentant des ancres entrelacées dans des cables, &c.

Le troisième règle l'organisation & les appointemens des officiers de marine, & en fixe l'époque au 1<sup>er</sup> vendémiaire.

Le quatrième ordonne qu'outre les retenues précédemment établies au profit de la caisse des invalides, il sera prélevé un décime par franc sur le produit net de toutes les prises faites, soit par les bâtimens de la république, soit par ceux du commerce.

Le cinquième proroge, pour l'an 9, le droit établi sur les spectacles, au profit des hôpitaux & des pauvres.

— Le citoyen Chamouland, auteur de la banque générale du commerce de France, vient de présenter au premier

consul un plan qui a pour objet, 1<sup>o</sup>. de créer à titre d'indemnité une existence aux rentiers & pensionnaires de l'état, au moyen d'établissmens particuliers par lesquels la nation fera des avances qui lui seront remboursées sur-le-champ & dans la suite, tant par les rentiers pensionnaires à même d'y satisfaire, que par les secours de caisses auxiliaires de bienfaisance; 2<sup>o</sup>. de produire, par suite des remboursemens faits à la nation, une hausse majeure & double dans les valeurs des inscriptions, hausse dont profiteront tous les rentiers & pensionnaires de l'état qui ne voudront pas faire usage des asyles qui leur seront ouverts, & dont le crédit public éprouvera la plus heureuse influence.

— La police vient de faire arrêter deux Polonais prévenus de fabrication de faux bons de la banque de Vienne. Une partie considérable de ces bons saisis est actuellement déposée au ministère de la police générale: ils sont de 10 flor. La guerre a ses loix. Les faussaires & les empoisonneurs sont les ennemis du genre humain.

— Le citoyen Degerando, auteur *des Signes & de l'Art de penser*, vient d'être nommé par le ministre de l'intérieur à une place vacante dans le bureau de consultation pour les sciences & arts.

— La manufacture nationale des porcelaines de Sevres s'occupant des moyens de renouveler ses formes & ses modes, donne avis qu'elle fera vendre à l'enchère à Paris, le 21 courant, au palais national du Louvre, toutes les porcelaines anciennes tant blanches que décorées qui existent dans ses magasins.

— On publie une sixième liste des souscripteurs pour le monument à élever à la mémoire du général Desaix; le produit de la souscription jusqu'à ce jour s'élève à 20,550 fr. 25 cent.

Un écrivain dit gaiement à cette occasion: Cabalons pour faire que ce monument soit un village, dussions-nous le construire en pisé.

— Le fils du célèbre marin Bougainville (aujourd'hui sénateur) accompagnera le citoyen Bandin dans son voyage autour du monde. Il aura un double motif d'instruction; la mémoire de son pere à soutenir, & l'exemple de son capitaine à suivre.

— Le 2 fructidor, à 9 heures du soir, un orage épouvantable a créé sur les communes de Beaumetz & de Lebricquière, département du Pas-de-Calais. La pluie étoit si forte, qu'en moins de deux heures, les maisons, les chemins & les campagnes ne faisoient plus qu'une mer. Plus de 20 maisons ont écroulé à la suite de cette inondation soudaine; & un troupeau de moutons, parqué dans les champs, a été noyé tout entier.

— Encore deux incendies! l'un auprès de Grenoble, dans la nuit du 16 au 17, a réduit en cendres neuf maisons du bourg de Dallenieu; l'autre à Carentan, dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 fructidor, a brûlé 100 maisons (d'autres lettres disent 60) & deux femmes... On doit ce dernier malheur à l'imprudence d'un boulanger qui avoit déposé de la braise mal éteinte dans son grenier... L'expérience ne corrige point ces gens-là.

— On écrit de Bourges que le préfet n'a pas cru devoir refuser son autorisation à la réunion en synode d'évêques que le métropolitain Dufraisse a indiqué pour le 27 fructidor.



— La police des cultes est difficile dans le département du Mont-Blanc, 1°. en ce que le peuple des campagnes est d'accord avec quelques prêtres pour l'éluider; 2°. en ce que la lutte est ouvertement établie entre les prêtres constitutionnels & les autres. Cependant une chose rassure les amis de la république, c'est que la masse du peuple aime & respecte le gouvernement actuel.

— Le général Jourdan, ministre extraordinaire de la république française, est arrivé à Turin le 25 thermidor. Il se rendit le 27 au palais du gouvernement, où il prononça, tant devant la consulte que devant les membres du gouvernement, deux discours dans lesquels il explique la nature de sa mission & l'objet de son voyage. Il se félicite dans l'un d'être chargé de présider l'assemblée qui doit préparer l'organisation du gouvernement; il promet dans l'autre d'imiter, autant qu'il lui sera possible, l'homme de génie qui est à la tête du gouvernement français, en apportant au milieu du gouvernement piémontais cet esprit de conciliation qui calme les passions, ces principes de justice qui font aimer les lois, & ce caractère de force qui les fait respecter.

— Des lettres de Vienne, qu'on regarde comme authentiques, annoncent que lord Minto offre à l'empereur, s'il veut continuer la guerre: 1°. d'entretenir en Italie une armée de trente-cinq mille Anglais d'élite, sous le commandement du général Abercrombie; 2°. de faire attaquer les îles de la Zélande par des forces nombreuses, d'y proclamer le stathouder, & après la conquête, d'y entretenir une armée assez considérable pour inquiéter le gouvernement français; 3°. de payer un nouveau subside à titre de prêt; 4°. Enfin, d'entretenir, pendant un an, une armée de cinquante mille autrichiens. . . . Propositions dont l'extravagance garantit le refus.

— Les auteurs du *Censeur*, Bertin d'Aulilly & Mesmont, ont été jugés à Hambourg & condamnés à trois mois de prison, à l'expiration desquels ils seront bannis à perpétuité de la ville & de son territoire. La seconde partie de la punition ne rend elle pas la première superflue?

A N E C D O T E.

Un de nos meilleurs journaux racontoit naguères, comme fait certain, une anecdote qui, ne fût-elle qu'une fable, renfermeroit encore une bonne & utile moralité. En voici la substance:

Un domestique de province met à la loterie de St-Sulpice, gagne un lot de quarante mille francs, prend congé de son maître, & vient à Paris, non pour placer son argent, mais pour en jouir. Il loue un hôtel superbe, achète chevaux & carrosse; donne à ses nombreux domestiques une magnifique livrée, joue gros jeu, fait bonne chère. Il est fêté & accueilli par-tout: par-tout & dans les meilleures maisons on ne parle que de l'aimable & généreux étranger. Etranger en effet; il n'étoit connu de personne. Généreux, car il prenait au tas, & payoit tout comptant; mais tant fut-il pris & payé, qu'au bout de l'année il n'y restoit plus rien. Alors, il annonce qu'il dînera chez lui & à deux heures précises. Deux heures sonnent; le dîner est servi: aucun convive ne

paroissoit. Il fait monter son cocher, son portier, ses laquais, son cuisinier & son valet-de-chambre; il leur fait signe de s'asseoir à table avec lui. Grand étonnement d'abord, & beaucoup de difficultés. Il insiste; on obéit; on mange, & lorsque le vin de Champagne commence à établir la familiarité, il leur dit: mes camarades, vous m'avez cru un grand seigneur; je ne suis qu'un valet comme vous. J'ai gagné un lot de quarante mille francs, je l'ai dépensé, je n'ai plus rien; je vais reprendre la livrée, adieu: cela dit, il monte dans la diligence, arrive chez son ancien maître qui fut enchanté de le revoir. Je pense, lui dit-il, que tu as bien placé ton argent. Parfaitement, car je l'ai mangé. — Mangé! oui, & cela dans un an: j'ai voulu voir ce qu'étoit la vie des hommes des quarante mille livres de rentes. J'ai fait à peu-près tout ce qu'ils font; je me suis procuré toutes leurs jouissances. — Hé bien? Hé bien, il n'y a rien de merveilleux. Me voilà satisfait; & je le serai bien davantage, si vous me reprenez à votre service. — Très-volontiers; heureux si ton essai l'a, pour toujours, guéri de l'envie des richesses!

Bourse du 9 fructidor.

Amsterdam . . . . .	Tiers cons. . . . .	31 fr. 25 c.
Idem cour. . . . .	Bons . . . . .	1 f. 57 c.
Hamb. . . . .	Bons d'arrér. . . . .	84 fr. 00 c.
Madrid . . . . .	Bons pour l'an 8. . . . .	86 f. 00 c.
Madrid effect. . . . .	Syndicat . . . . .	64 fr. 00 c.
Cadix . . . . .	Coupures . . . . .	64 fr. 00 c.
Cadix effect. . . . .	Or fin . . . . .	124 f. 45 c.
Gênes effect. . . . .	Ling d'arg. . . . .	50 f. 58 c.
Livourne . . . . .	Portugaise . . . . .	95 f. 45 c.
Bâle . . . . .	Piastre . . . . .	5 f. 29 c.
Lyon . . . . .	Quadruple . . . . .	78 f. 83 c.
Marseille . . . . .	Ducat d'Holl. . . . .	11 f. 64 c.
Bordeaux . . . . .	Guinée . . . . .	25 f. 90 c.
Montpellier . . . . .	Souverain . . . . .	34 f. 68 c.
Rente provis. . . . .		17 f. 25 c.

Café Martinique, 2 fr. 50 c. — Café St-Domingue, 1 fr. 95 cent. — Café Bourbon, 2 fr. 5 c. — Sucre de Hollande, 1 fr. 70 c. — Lompce anglais, 1 fr. 75 c. — Mélisse de 14 l., 1 fr. 65 c. — Mélisse de 10 l., 1 fr. 70 c. — Rafinade, 2 fr. 00 c. — Sucre pilé, 1 fr. 50 c. — Sucre terré blanc, 1 fr. 50 c. — Sucre terré blond, 1 fr. 00 c. — Sucre brut, 60 à 80 c. — Poivre de Hollande, 0 fr. 00 c. — Poivre anglais, 2 fr. 15 c. — Cacao Caraque, 1 fr. 80 c. — Cacao des Isles, 1 fr. 80 c. — Coton du Levant, 2 fr. 90 c. — Coton de Fernambourg, 4 fr. 50 c. — Coton de St-Domingue, 4 fr. 10 c. — Huile d'olive, 1 fr. 35 c. — Eau-de-vie  $\frac{3}{4}$ , 515 fr. — Cognac 22. deg., 250 fr. — Montpellier, 22 deg., 220 fr. — Potasse d'Amérique, 85 fr. — Potasse de Dantzick, 70 fr. 00 c. — Savon de Marseille, 1 fr. 10 c.

Code des Prises maritimes et des Armemens en course, contenant les loix anciennes & nouvelles, reglemens, arrêtés & décisions concernant cette matière, avec des notes & observations sur tous les articles qui en sont susceptibles; seconde édition, augmentée des loix, arrêtés & reglemens concernant le conseil des prises; par le citoyen Guichard, défenseur-avoué au tribunal de cassation; 2 gros vol. in-12. Prix, 6 fr., & 7 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez J. B. Garnery, libraire, rue de Seine, ancien hôtel Mirabeau.